



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **28 mars 2026**

Objet : Élection des adjoint·es à la Maire

Nombre de membres composant le conseil :	39	N° DEL2026_10
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	39	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	0	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	0	

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mars à 10 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Sonia FIGUERES**, Maire.

Etaient Présents :

Madame Sonia Figuères - Monsieur Hugo Poupard -
Madame Vanessa Ghiati - Monsieur Antonio Oliveira -
Madame Virginie Aprikian - Monsieur Jean-Michel Poullé -
Madame Victorine Prévost-Meyniac - Monsieur Saliou Ba -
Madame Marianne Dutheil - Monsieur Farid Hemidi -
Madame Pauline Demoures - Monsieur Thomas François -
Madame Marion Levrard - Monsieur Pierrick Chollet-Rodriguez -
Madame Fatou Sylla - Monsieur Philippe Amariat -
Monsieur Christian Deguis - Monsieur Jean-René Doaré -
Monsieur Michael Goldberg - Madame Manon Goudeau -
Monsieur Pierre-François Koechlin - Madame Alice Labro-Dellion -
Monsieur Bertrand Naut - Madame Marine Teste - Monsieur Alain Yelnik
- Madame Lina Bassot - Madame Muriel Pomponne - Madame Marie-
Hélène Tiné - Madame Narjiss Sakhi - Monsieur Rodéric Aarsse -
Madame Emmanuelle Jannès - Monsieur Antoine Raffi -
Madame Anaïs Lunet - Monsieur Yanice Akkari -
Monsieur Roger Pronesti - Madame Hélène Pruvost -
Monsieur Patrick Rouchouse - Monsieur Arthur Courant -
Madame Pauline Pawlotsky

Secrétaire de séance : Monsieur Poupard en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 28 mars 2026

Registre des délibérations Délibération n° DEL2026_10

Objet : Élection des adjoint·es à la Maire

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-4 et suivants ;

Vu la délibération DEL n°2026/01 du 28 mars 2026 relative à l'élection de la Maire ;

Vu la délibération DEL n°2026/02 du 28 mars 2026 fixant le nombre adjoint·es à la Maire ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 14 d'adjoint·es à la Maire ;

Considérant que les adjoint·es sont élu·es au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidat·es de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidat·es de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élu·es ;

Considérant que les listes de candidat·es aux fonctions adjoint·es à la Maire doivent comporter au plus autant de conseiller·ères municipaux·ales que d'adjoint·es à la Maire à désigner ;

Considérant la liste de candidature unique déposée et composée comme suit :

Premier adjoint : POUPARD Hugo

2ème adjoint : GHIATI Vanessa

3ème adjoint : OLIVEIRA Antonio

4ème adjoint : APRIKIAN Virginie

5ème adjoint : POULLE Jean-Michel

6ème adjoint : PREVOST-MEYNIAC Victorine

7ème adjoint : BA Saliou

8ème adjoint : DUTHEIL Marianne

9ème adjoint : HEMIDI Farid

10ème adjoint : DEMOURES Pauline

11ème adjoint : FRANÇOIS Thomas
12ème adjoint : LEVRARD Marion
13ème adjoint : CHOLLET-RODRIGUEZ Pierrick
14ème adjoint : SYLLA Fatou

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de aux conseiller·ères municipaux·ales présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs: 7

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

La liste déposée a obtenu 29 voix.

Article unique : DÉCLARE élus adjoint·es à la Maire de Malakoff selon le rang ci-après indiqué et sont immédiatement installé·es dans leurs fonctions :

Premier adjoint : POUPARD Hugo
2ème adjoint : GHIATI Vanessa
3ème adjoint : OLIVEIRA Antonio
4ème adjoint : APRIKIAN Virginie
5ème adjoint : POULLE Jean-Michel
6ème adjoint : PREVOST-MEYNIAC Victorine
7ème adjoint : BA Saliou
8ème adjoint : DUTHEIL Marianne
9ème adjoint : HEMIDI Farid
10ème adjoint : DEMOURES Pauline
11ème adjoint : FRANÇOIS Thomas
12ème adjoint : LEVRARD Marion
13ème adjoint : CHOLLET-RODRIGUEZ Pierrick
14ème adjoint : SYLLA Fatou

VOTE : Adopté

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 092-219200466-20260403-DEL2026_10-DE



La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr